



VILLE DE
PHILIPPEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présents :

Séance du : 03 février 2022

M. A. DE MARTIN, Bourgmestre-Président.
MM. J. BAILEN-COBO, J-M. DELPIRE, Mmes M. WARNON-DECHAMPS et L. BROGNIEZ, Echevins.

Mme V. TICHON, MM. B. BERLEMONT, G. DUCOFFRE, A. DESCARTES, J. THOMAS, , C. COROUGE, Mmes V. DUMONT, H. BONNIVER, M. E. BAUDOIN, Mme L. PORROVECCHIO, MM. P. PIRSON, A. DUBOIS, Mme A-C BURNET, MM. G. FIASSE, A. THEYS, Conseillers.

Mme C. CORMAN, Directrice Générale f.f.

Excusée : **Mme N. VISCARDY-SOUMOY, Conseillère.**

Objet n°5 : Conseil communal de la Ville de Philippeville - Déclaration d'apparement au MR.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L4142-34 ;

Vu le décret du 7 septembre 2017 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ce qui concerne les déclarations d'apparement et de regroupement ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 actant la déclaration d'apparement ou de regroupement des membres du Conseil Communal pour la législature 2018-2024 ;

Vu ses délibérations du 26 août 2021 acceptant la démission de Mme Brigitte LEPAGE et installant M. Alain THEYS dans son mandat originaire de Conseiller Communal ;

Sur proposition du Collège Communal ;

ACTE la déclaration d'apparement de M. Alain THEYS, candidat de la liste politique MR, en faveur du MR telle qu'annexée à la présente.

Cette nouvelle déclaration d'apparement n'influencera nullement la composition des organismes paraloaux concernés (asbl communale, intercommunale et association de projet), auxquels la Ville de Philippeville a adhéré.

Les déclarations d'apparement, une fois actée par le Conseil Communal, sont valables pour toute la durée de la législature et ne peuvent, à compter de ce moment, être modifiées.

Copie de la présente décision sera transmise par courriel au SPW Intérieur : legislationorganique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be et publiée sur le site internet de la Ville.

Par le Conseil,

La Directrice Générale f.f.,
(s) C. CORMAN

Le Président,
(s) A. DE MARTIN

Pour expédition conforme,

La Directrice Générale f.f.



C. CORMAN



Le Bourgmestre



A. DE MARTIN

Province de Namur

COMMUNE DE PHILIPPEVILLE

DECLARATION D'APPARENTEMENT / DE REGROUPEMENT

Je soussigné(e) :

NOM : *THEYS*

Prénom : *ALAN*

~~(*) Bourgmestre – Conseiller(ère) communal(e) – Echevin(e)~~

Elu(e) aux dernières élections communales du 14.10.2018 sur la liste :

(*) AGIR ENSEMBLE – MR – PS – PHIL'CITOYENS – ECOLO

Déclare m'apparenter à la formation suivante à partir du 03.02.2022 :

(*) PS – CDH – MR – ECOLO – PTB

OU

~~Déclare me regrouper à la formation suivante à partir du 20.12.2018 :~~

OU

~~Déclare ne pas souhaiter m'apparenter ou me regrouper.~~

Signature :

14/01/22


(*) biffer la mention inutile

